

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000765 – MDE 30/028/00

Action complémentaire sur l'AU 297/00 (MDE 30/022/00 du 26 septembre 2000) et suivantes (MDE 30/023/00 du 2 octobre 2000, MDE 30/024/00 du 12 octobre 2000, MDE 30/025/00 du 19 octobre 2000 et MDE 30/026/00 du 30 octobre 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / MAUVAIS TRAITEMENTS

TUNISIE

Fathi Karraoud
Abdellatif Bouhajila
Yassine Ben Zarti
Zuhair Yacoub
Abdallah Drissa
Lofti Amdouni (précédemment désigné sous le nom de Noureddine Amdouni)
Soufiane Hammami
Bashir Boujenah
Choukri Gargouri
Maher al Khalsi
Lofti Ferharti
plus de soixante-dix autres personnes

Nouveau noms :

Bachir Abid
Bouraoui Makhoulouf

Londres, le 29 novembre 2000

Plusieurs des prisonniers tunisiens en grève de la faim ont mis un terme à leur action de protestation, mais nombre d'entre eux souffrent de graves problèmes de santé du fait de leur jeûne prolongé. Ni les détenus qui poursuivent leur grève de la faim, ni ceux qui ont recommencé à s'alimenter ne reçoivent les soins qui leur sont nécessaires.

Abdellatif Bouhajila et Yassine Ben Zarti ont mis un terme cette semaine à leur grève de la faim, qu'ils avaient entamée respectivement quatre-vingt-douze et quatre-vingts jours auparavant. Tous deux sont privés de soins vitaux alors que leur état de santé est alarmant. Lors de leur procès, le 24 novembre, ils ont dû être conduits au tribunal sur des civières et allongés sur des bancs, car ils étaient incapables de se tenir assis. Néanmoins, le juge a rejeté la requête de leurs avocats, qui avaient demandé que le procès soit ajourné et qu'ils reçoivent immédiatement des soins. Les défenseurs ont quitté le tribunal pour protester contre ce refus, mais l'audience s'est poursuivie, alors que les accusés étaient incapables de répondre aux questions qui leur étaient posées, ni même de les comprendre, en raison de leur état de santé. Abdellatif Bouhajila et Yassine Ben Zarti ont été respectivement condamnés à des peines de dix-sept et onze ans de détention. Ils étaient accusés d'avoir mis sur pied une association de malfaiteurs islamiste ayant pour objectif de porter atteinte à la sûreté de l'État, et d'avoir participé à ses agissements.

Il semble également que Fathi Karraoud, Zuhair Yacoub, Soufiane Hammami, Bashir Boujenah, Choukri Gargouri, Maher al Khalsi et Lofti Ferharti aient mis un terme à leur grève de la faim. On ignore quel est leur état de santé, dans la mesure où leurs avocats et leurs proches n'ont pas été autorisés à leur rendre visite, mais ils ne bénéficient apparemment pas des soins dont ils auraient besoin.

Abdallah Drissa et Lofti Amdouni poursuivent leur jeûne, qu'ils ont respectivement entamé le 11 et le 30 septembre dernier. D'après les informations recueillies, tous deux sont dans un état critique. Abdallah Drissa, qui est diabétique, souffre depuis peu d'une affection cutanée, qui s'aggrave faute de traitement. Comme de nombreux autres prisonniers en grève de la faim, ils ont été privés de tout contact avec leurs proches pendant des semaines d'affilée.

Bachir Abid, qui refuse de s'alimenter depuis le 18 octobre, serait également dans un état critique, vomissant parfois du sang. Ses avocats ne sont pas autorisés à lui rendre visite depuis qu'il a été arrêté le 26 septembre. Il était réfugié dans la clandestinité depuis qu'il avait été condamné en 1999 à une peine de dix-huit mois d'emprisonnement, pour ses liens avec un mouvement non autorisé, le Parti des ouvriers communistes tunisiens (POCT).

Bouraoui Makhoulouf, un militant islamiste incarcéré depuis le début des années 90, s'est joint au mouvement de grève de la faim à la prison de Mahdia le 7 novembre. Il figure parmi les nombreux islamistes détenus dans cet établissement pénitentiaire ainsi que dans d'autres prisons tunisiennes qui ont commencé à jeûner en vue d'obtenir leur mise en liberté. Ils espéraient être relâchés à l'occasion des célébrations organisées le 7 novembre pour marquer l'anniversaire de l'arrivée au pouvoir du président Zine el Abidine Ben Ali en 1987.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / aérogramme / courrier électronique (en français, en arabe ou dans une autre langue) :

– dites-vous préoccupé par l'état de santé des prisonniers qui ont mis un terme à leur grève de la faim, en particulier d'Abdellatif Bouhajila et de Yassine Ben Zarti, et demandez qu'ils bénéficient immédiatement de soins médicaux appropriés et qu'ils soient autorisés dans les plus brefs délais à entrer régulièrement en contact avec leurs proches et leurs avocats ;

– faites part de votre inquiétude quant à l'état de santé des prisonniers actuellement en grève de la faim, et efforcez-vous d'obtenir l'assurance qu'ils font l'objet d'une surveillance médicale, bénéficient de soins appropriés et seront autorisés dans les plus brefs délais à entrer régulièrement en contact avec leurs proches et leurs avocats.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

M. Abdallah Kallel
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Avenue Habib Bourguiba
1001 Tunis, Tunisie

Télégrammes : Ministre Intérieur, Tunis, Tunisie

Fax : + 216 1 340 888

Courrier électronique : mint@ministeres.tn

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Conseiller spécial auprès du Président de la République, chargé des droits de l'homme :

M. Dali Jazi
Conseiller Spécial auprès du Président de la République,
chargé des droits de l'homme
Palais présidentiel, Tunis
Tunisie

Fax : + 216 1 571314

Formule d'appel : Monsieur le Conseiller,

COPIES À :

Ministre délégué chargé des Droits de l'Homme :

M. Afif Hendaoui
Ministre Délégué chargé des Droits de l'Homme
Bureau du Premier Ministre
Place du Gouvernement
La Kasbah
1006 Tunis, Tunisie

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 10 JANVIER 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*